



Commune des Aviron

Extrait N° 17 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 20 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

22 JUL. 2020

que la convocation du Conseil a été faite le **09 juillet 2020** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **32**.

Présents : M. Éric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAUD LENCUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Régis BOURDIL – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Suzie CUVELIER – M. Jean Max ROPAUD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT - Mme Julie Rose MEZINO – M. René VLODY – M. Paul FORT – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE

Procurations : Marie Hélène RICQUEBOURG a donné mandat à **M. Éric FERRERE**

Le Maire,



Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame MEZINO Julie Rose** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **MEZINO Julie Rose** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 17/ ADIL – CAUE

- Désignation des représentants du Conseil Municipal

Par suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune pour siéger au sein de l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) et du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) à raison d'un titulaire et d'un suppléant pour chaque organisme.

Hôtel de Ville

En application de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ou représentations.

Le Maire invite les candidats à se faire connaître.

Sont candidats :

- ❖ **Pour l'ADIL** : la candidature est la suivante :
Représentant titulaire : **Régis BOURDIL**
Représentant suppléant : **Jean Christophe HOAREAU**

- ❖ **Pour le CAUE** : la candidature est la suivante :
Représentant titulaire : **Jean Christophe HOAREAU**
Représentant suppléant : **Régis BOURDIL**



Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de procéder au vote à main levée.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal délibère et, **à la majorité absolue (7 abstentions : M. René VLODY – M. Paul FORT – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE)** désigne :

- **M. Régis BOURDIL** comme représentant titulaire et **M. Jean Christophe HOAREAU** comme représentant suppléant pour siéger au sein de l'ADIL ;
- **M. Jean Christophe HOAREAU** comme représentant titulaire et **M. Régis BOURDIL** comme représentant suppléant pour siéger au sein du CAUE ;

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,


Eric FERRERE

